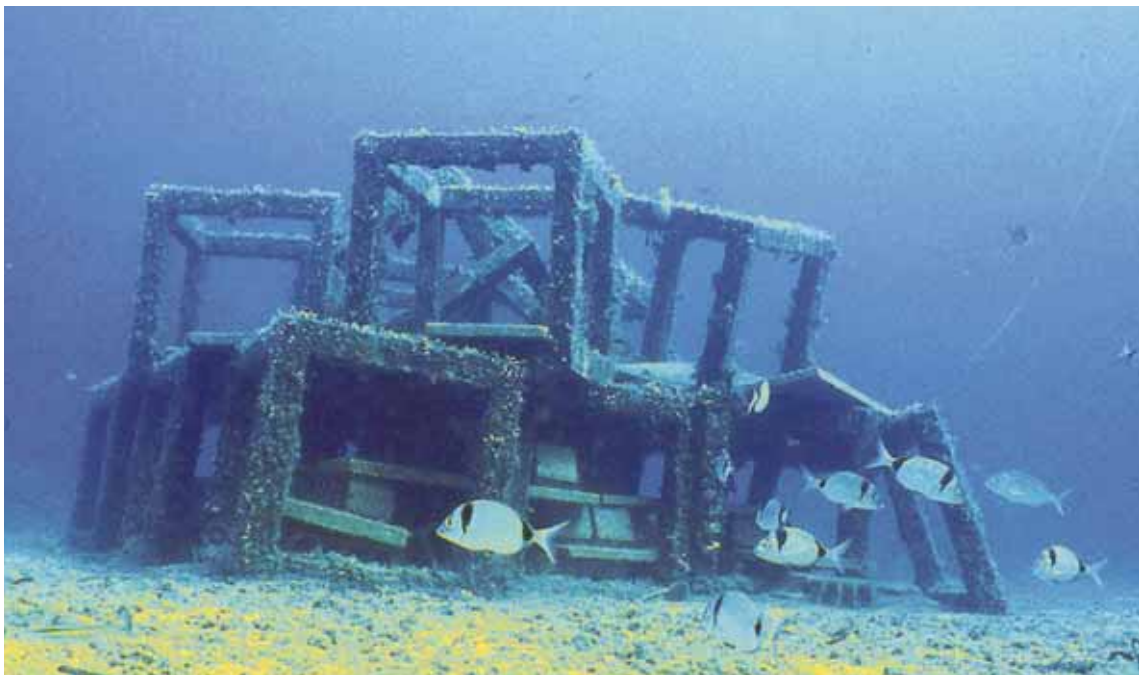




Un récif artificiel.

Opération RECIFS PRADO

Marseille (Bouches-du-Rhône)

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Marseille.

Partenaires techniques : Le Centre d'Océanologie de Marseille, Le Comité Local des Pêches et Prud'homie de Marseille, la Fédération française d'études et de Sports Sous-Marins (FFESSM), Fédération des Pêcheurs en Mer, Le Groupement d'Intérêt Scientifique (G.I.S) Posidonie, la société P2a Développement, l'IFREMER, Le Parc Marin de la Côte-Bleue et la DREAL-PACA.

Partenaires financiers : Agence de l'eau (30%), Région PACA (10%), Europe (40%), Ville de Marseille (20%).

Budget : 6 000 000 € de travaux et un budget estimé de 6 000 000 € pour le suivi scientifique ultérieur.

Date de l'action : Début des travaux en 2007 et suivi scientifique jusqu'en 2037 (fin de la concession).

Contact : Julie GUERY, Chargée de mission Milieux Naturels
04 13 94 80 75 / 06 35 22 12 41 – jguery@marseille.fr

OBJECTIFS, MESURES MISES EN ŒUVRE, RÉSULTATS

Le Plan de Gestion de la Rade de Marseille (PGRM), vise à recenser, dynamiser et mettre en cohérence l'ensemble des projets et actions de la Ville de Marseille et de ses partenaires au niveau des territoires littoraux et marins.

C'est dans ce cadre que la Ville de Marseille a initié un grand projet d'implantation de récifs artificiels, stratégie de repeuplement des fonds marins : le programme RECIFS PRADO, ayant pour objectif d'augmenter et diversifier les ressources naturelles marines et pérenniser les activités humaines sur le littoral marseillais.



L'idée est d'immerger volontairement, sur des fonds a priori pauvres, le plus souvent plats et meubles, des habitats écologiques sous-marins les plus variés possible, tant dans leurs matériaux de construction que leurs formes, volumes et répartition.

Cette efficacité biologique est fournie par le système du « tas chaotique », qui a largement fait ses preuves en Méditerranée. Mais, compte tenu des contraintes fortes liées à l'obligation légale de ménager la possibilité, à terme, d'un éventuel enlèvement des récifs en raison du caractère temporaire de la concession d'utilisation du domaine public maritime, les études ont porté sur la conception de modules de grand volume (58 à 306 m³), robustes, stables sur le fond, et faciles à fabriquer et à immerger (ou, à l'inverse, à retirer). L'optimisation écologique de ces structures, organisée à terre, porte essentiellement sur leur complexité tridimensionnelle intérieure et leur hétérogénéité, obtenues grâce à leurs matériaux de fabrication (béton, acier, cordages synthétiques pour les filières) et leur garnissage interne au moyen de modules de tailles et de fonctions diverses (cubes en béton, parpaings, pochons de coquilles d'huîtres, pots à poulpes). Ainsi, près de 30 000 m³ de récifs artificiels ont été immergés dans la rade de Marseille. En accord avec les principaux partenaires concernés, il a finalement été décidé de délimiter le secteur d'immersion en deux zones :

- une zone sanctuaire de 110 hectares, interdite à tous les usages, en dehors de la navigation de surface,
- une zone réglementée de 110 hectares, sur laquelle la pêche sera interdite durant une période moratoire de 18 mois après la fin des immersions.

Si la diversité de peuplement ichthyologique du périmètre est stable depuis l'immersion des récifs artificiels, les espèces cibles – couramment pêchées – sont bien plus abondantes. En 3 ans, la biomasse a été multipliée par cinq dans les récifs du Prado et le nombre de poissons a été multiplié par 3. Aujourd'hui, les différents récifs forment des « villages » et constituent à la fois un lieu de ponte, un abri en cas de danger, un lieu d'alimentation mais aussi de repos pour les poissons.

www.marseille.fr

Pour en savoir plus sur l'opération

http://www.marseille.fr/sitevdm/document?id=184&id_attribute=48

